

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS AR Prefecture BUREAU COMMUNAUTAIRE

THE TICIOCOULC

063-200070712-20230223-DBC20230223_09-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

N° DBC 20230223-09

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

20

Membres du Bureau présents :

21

Membre du Bureau représenté : 2

Membres présents sans voix délibératives : 2

Total votants: 21

Date de la convocation : 15 Février2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est

réuni le 23 Février 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Daniel BERTHUCAT, Christophe DOS SANTOS, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Michel COUPERIER, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Éric CABROLIER, ROMEUF Didier (représenté par Christophe DOS SANTOS).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200917-15 du 17 Septembre 2020 approuvant la convention cadre entre l'Etat et la Communauté de communes relative au programme de redynamisation commerciale FISAC;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20210504-08 du 04 mai 2021 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services ;

AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_09-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

Vu la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII);

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ; Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Ce dispositif a été modifié par délibération du Bureau Communautaire du 04 mai 2021. Les nouvelles modalités d'octroi de l'aide intègrent désormais une participation de l'Etat, au titre du fonds FISAC, pour les entreprises ayant des projets éligibles.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu la demande de subvention ci-après :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant HT des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
EURL "SWEET TEA BLOOM" Fatiha CHELRHAF	Thiers	Rénovation du local et acquisition de matériels professionnels	44 093 €	8 819 € (20 %) dont 4 409 € (10%) au titre du fonds FISAC de l'Etat	8 819 € (20 %)

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 8 819 euros à l'EURL « SWEET TEA BLOOM-Fatiha CHELRHAF », sise 8 place de La Mutualité à THIERS dont 4 409 euros au titre du dispositif de l'Etat, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC);
- Autorise le versement de ladite subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_09-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023

Pour: 21

TOTAL VOTANTS: 21

Membres présents : 21 Membres représentés : 2

Non-participation:

Contre :0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Abstentions: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20230223-DBC20230223_09-DE Reçu le 02/03/2023 Publié le 02/03/2023